

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 février 2024

Date et heure de la séance : 14 février 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 11

Absents : 2

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Jacques DUBOISSET et Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE – M. Thibaut FABRY procuration à M. Jacques DUBOISSET – Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

Absents : Mme Nastascia ACCOT – M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/02/14/009

OBJET : TE63 Eclairage – Equipement sportif extérieur – Terrain de pétanque – passage à l'éclairage LED.

Monsieur MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage prévus sur le terrain de pétanque situé Avenue du Stade.

Cela fait suite aux travaux d'équipements sportifs démarrés en 2023.

En effet, l'an passé, la halle tennistique, le dojo et la salle de basket du complexe sportif ont pu tous passer en LED, afin d'abaisser les consommations énergivores en termes d'éclairage.

Les baisses constatées vont de 30% à 50% pour les consommations d'éclairage.

La présente opération consiste à poser un matériel d'éclairage neuf à la place de luminaires très anciens sur le terrain de pétanque. Les installations vont être optimisées puisqu'un mât va être déposé au fond du terrain.

Ce passage en LED peut permettre d'espérer une baisse de 33% sur les consommations électriques d'éclairage.

Monsieur MORIN sollicite l'inscription au programme d'éclairage public du Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) et ce pour une réalisation sur l'année 2024.

Il est rappelé que la commune participe à un fonds de concours en fonction d'une répartition entre le TE63 et la commune déterminée dans les statuts du TE63.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **23 000 € HT**. Conformément aux règles de financements de Territoire Énergie, la participation de la commune, via un fonds de concours s'élèverait à **11 500 € HT**. Monsieur MORIN précise que la commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe égale à **1.44 €**.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » lors de sa séance du 6 février 2024.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- **approuver** la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.
- **accepter** de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de 11 501,44 € HT, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- **autoriser** le Maire ou l'Adjoint aux Travaux, à signer la convention de financement des travaux d'éclairage de passage au LED sur le terrain de pétanque.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

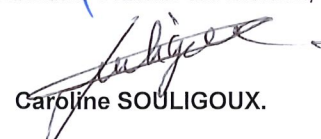
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.